

LE CONSEIL SÉCURITÉ

Le Domontois - Juin 2019

Le conseil sécurité...

Devenez acteur de votre sécurité

Le 2 juin 2016, la Ville a signé en partenariat avec la Gendarmerie nationale et Jean-Yves Latournerie, Préfet du Val-d'Oise, le protocole de « participation citoyenne ». Ce réseau de solidarité consiste à sensibiliser les habitants aux phénomènes de délinquance en les associant à la protection de leur quartier.

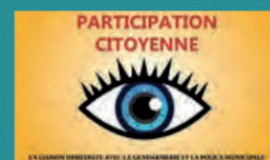
Encadré par la gendarmerie, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à signaler aux forces de l'ordre tout fait suspect. Une signalétique appropriée est installée dans les quartiers participants. Sans se substituer à l'action de la gendarmerie, la

« participation citoyenne » contribue ainsi à renforcer la tranquillité publique et à développer une solidarité de voisinage. Si vous souhaitez participer à cette démarche, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie.

Gendarmerie nationale
191, avenue Jean Rostand

Accueil du lundi au samedi
de 8 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
le dimanche de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Tél : 01 39 35 58 50



Le protocole de « Participation citoyenne » est déjà mis en place dans plusieurs quartiers de la ville. Monsieur le Maire, Frédéric Bourdin, a organisé des réunions publiques pendant lesquelles la Brigade Territoriale de Domont a présenté cette opération aux habitants, ici pour les rues du quartier d'Ombreval.